



Approbation des Statuts de GB/I comme Communauté

ROME, Italy - Le 15 mars 2023 le Conseil General a approuvé les Statuts de l'Entité GB/I, qui depuis 2019 est officiellement devenue une Communauté rattachée au Généralat (C 162). Composée de 6 membres (cinq de vœux perpétuels et un de vœux temporaires), l'Entité regroupe actuellement trois maisons sous l'autorité directe du Supérieur Général.

Les Statuts clarifient que le Supérieur Général en tant que Supérieur direct de l'Entité, est aussi responsable de l'Association Immobilière (CIO). Il est assisté par le Conseiller général chargé de cette Entité et par l'Économe général, qui sont membres de l'Association Immobilière en Grand Bretagne. N'ayant pas un Superior local, l'Entité n'a pas de membres de droit au Chapitre Général et n'élit aucun délégué. Pourtant un membre de la Communauté est invité sans droit de vote au Chapitre Général par le Supérieur Général (C 239.1).

Les Statuts décrivent la mission du Supérieur Général en tant que Supérieur direct de la Communauté, la mission du Conseiller général en charge de la Communauté et la mission de l'Économe général en tant qu'économe de la Communauté. Il y a aussi la figure du Réfèrent ou Personne de contact sur place, désigné par le Supérieur Général et son Conseil. Le mandat du Réfèrent est à la discrétion du Supérieur Général.

D'autres éléments intéressants dans les Statuts sont : l'article qui encourage des rencontres régulières des membres de la Communauté (récollections, formation permanente, discussions sur des sujets importants, etc.) ; l'article sur les vocations où un confrère responsable accomplira la tâche d'accompagner des possibles candidats sous la supervision du Conseil général et l'article sur la gestion financière, qui prévoit une équipe de laïcs consultants qui gère l'Immobilier et la description des étapes de gestion du budget de la Communauté.

P. Marco PASINATO, SMM